

Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 31 août 2015

Membres présents :

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. Les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL, Elodie ROTH.

Absente excusée : Mme Anne-Laure LEYDET

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin dernier est adopté à l'unanimité.

1. Urbanisme

- ❖ Modifications statutaires du SIVOM la Souffel suite au transfert aux communes membres de la compétence urbanisme, élaboration et révision du plan local d'urbanisme
- ❖ Transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland

Ce point fait suite au débat qui a eu lieu lors de la séance du 26 juin dernier sur l'intérêt de transférer, à titre volontaire avant le 27 mars 2017, la compétence PLU à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland en vue d'élaborer un PLU intercommunal portant sur le territoire des vingt-quatre communes membres (cf PV de séance). Par défaut et, sauf délibérations contraires des conseils municipaux entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, son transfert automatique est prévu à la date butoir du 27 mars 2017 dans le cadre de la loi ALUR. Le conseil de communauté a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un PLUi par délibération du 2 juillet 2015, date à partir de laquelle les communes membres ont trois mois pour se prononcer sur la prise de compétences du PLU par l'intercommunalité et la modification de ses statuts. Pour mémoire, le Maire rappelle que pour les communes de Pfulgriesheim, de Griesheim-sur-Souffel et de Dingsheim qui se sont dessaisies de la compétence « élaboration du plan local d'urbanisme » au profit du SIVOM la Souffel il convient de prendre deux délibérations séparées pour que le transfert soit effectif :

- la première approuvant la délibération du comité directeur du SIVOM la Souffel du 7 juillet dernier qui restitue aux trois communes, qui en acceptent le retour, la compétence urbanisme, élaboration et révision du PLU et qui réduit par voie de conséquence le champ des compétences sivomales ;
- la seconde approuvant la délibération du 2 juillet 2015 du conseil de communauté qui décide de prendre la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale et modifier les statuts de la Communauté de communes en conséquence. Dans la même délibération, il est demandé au Préfet de prendre un arrêté modificatif des statuts pour acter, d'une part, la compétence PLUi et d'autre part le changement d'intitulé de la compétence « développement touristique » pour redéfinir les nouvelles missions du futur Office du Tourisme intercommunal, installé dans les locaux rénovés du Pôle culturel de Truchtersheim, et dont l'ouverture est prévue au cours du 2^e semestre 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et approuve les termes des délibérations du SIVOM et de la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland susvisées.

2. Communes de Pfulgriesheim/Griesheim-sur-Souffel : modification des limites territoriales

Dans le cadre des travaux de réaménagement de voirie de la RD 166 sur les territoires de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel, des emplacements « dépose-minute » assurant la desserte du Collège de la Souffel ont été prévus pour les administrés de Griesheim-sur-Souffel aux abords immédiat de l'établissement. Toutefois, le dossier d'avant-projet définitif du maître d'oeuvre fait figurer ces emplacements sur une parcelle de voirie, propriété du Conseil départemental du Bas-Rhin, qui est rattachée au ban communal de Pfulgriesheim. Dans ces conditions, et en accord avec la commune de Griesheim-sur-Souffel qui délibèrera dans les mêmes termes, il est proposé à l'assemblée de faire sortir la parcelle de voirie concernée du périmètre du ban communal de Pfulgriesheim et de demander son rattachement au ban communal contigu de Griesheim-sur-Souffel. Le Maire précise que cette parcelle, cadastrée 148 en section 14, d'une superficie de 6.11 ares forme la moitié de l'emprise de la voirie RD 166, rue de Griesheim. La délibération sera suivie d'une enquête publique ordonnée par le Préfet du Département, au cours de laquelle les conseils municipaux seront consultés pour avis à donner, puis par un arrêté préfectoral prononçant la modification des limites territoriales entre les deux bans communaux. Le conseil municipal à l'unanimité se prononce en faveur de la modification des limites territoriales entre les bans communaux de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel.

3. Acquisition de terrain

Le Maire propose de faire l'acquisition d'un terrain, cadastré en section 6 parcelle 48 situé au PLU en zone UE, réservée aux équipements sportifs, culturels et de loisirs, au prix de 1 000 l'are, compte-tenu de sa situation contigüe au city-stade. De par sa configuration triangulaire, ce terrain adossé à la RD 31, rue principale, sur une longueur d'environ 80 m n'admet aucune nouvelle construction, en raison des règles de recul de 25 m à respecter à partir de l'axe la voirie. Il pourrait éventuellement faire l'objet d'aménagements paysagers dans le cadre d'un accès au city-stade. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir ce terrain au prix de 1 000 € l'are et charge l'étude de Me Rocques Desvallées, Notaire à Truchtersheim d'établir l'acte de vente à intervenir.

4. Fin des tarifs réglementés : contrats de fourniture d'énergie électrique à la salle des fêtes et à l'école élémentaire

Le Maire expose qu'ES Energie Strasbourg est le fournisseur d'électricité sur l'ensemble du territoire communal par convention de concession du 18 mars 1999 pour une durée de 40 ans. Suite à la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation (Loi Hamon), article 25, la commune ne pourra plus bénéficier du tarif réglementé de vente d'électricité sur les contrats en tarif jaune dont la puissance est supérieure à 36 kVa (kilovoltampère) ou kW (kilowatt) à compter du 1^{er} janvier 2016. Ne sont pas concernés les contrats en tarifs bleu avec une puissance inférieure à 36 kVa pour les professionnels et les particuliers. Cette loi a mis fin également, avec effet au 1^{er} janvier 2015, aux tarifs réglementés des professionnels pour les contrats de fourniture de gaz dépassant une consommation annuelle de 30 MWh. Les particuliers quant à eux ont pu continuer à bénéficier des tarifs réglementés du gaz. Pour mémoire, la commune, en tant que professionnel, n'a eu aucune démarche à faire en ce qui concerne son contrat d'alimentation en gaz de l'école élémentaire car la consommation annuelle était très nettement inférieure aux limites fixées.

Par contre, il existe deux contrats de fourniture d'électricité en tarif jaune, pour la salle des fêtes et pour l'école élémentaire. Dans ce contexte global de libéralisation du marché de fourniture de gaz naturel et d'électricité, il convient pour la commune de lancer une consultation auprès de différents fournisseurs d'électricité en vue de souscrire de nouveaux contrats avant le 31 décembre 2015 ou d'accepter une offre réactualisée selon les prix du marché de son fournisseur, ES Energie Strasbourg, ce qui constitue pour lui une obligation réglementaire. Considérant que le coût annuel de la fourniture d'énergie pour les deux contrats en tarif jaune s'élève à environ 23 000 € TTC par an, le Maire informe le conseil qu'il a décidé de lancer une consultation pour un contrat d'une durée de 3 ans pour renouveler les contrats d'électricité en tarif jaune.

5. Travaux au presbytère communal

Suite à la demande de Mme Anne-Sophie GUERRIER, pasteur protestant logé au presbytère communal, un devis pour des travaux de peinture et de sol a été obtenu par la Sarl Alain FORLER de Mittelhausbergen. La priorité est donnée au rafraîchissement des deux pièces et du couloir de dégagement (dépose du papier-peint existant, pose d'un support à peindre et remplacement du linoléum). En option, est prévue la réfection de la peinture dans le salon-séjour du rez-de-chaussée. Après discussions, le conseil municipal décide de valider les devis de 1 938.87 € TTC pour les travaux de sol et de 6 135.05 € TTC pour l'ensemble des travaux de peinture. Le Maire précise que ces travaux seront faits à la convenance de la Pasteure.

6. Travaux en cours

❖ Reconstruction du mur de séparation du cimetière

M. DURINGER expose que le nouveau mur est achevé. Les nouvelles grilles à poser vont être commandées sur mesure et posées par le métallier Hoenen de Truchtersheim. Il reste également à poser les enrobés sur le trottoir longeant le mur. M DURINGER s'interroge également sur l'intérêt de mettre en place des jardinières sur les parties basses du mur ou de faire pousser des plantes en pleine terre adossées aux espaces grillagés du mur. Il est proposé de faire appel à un paysagiste une fois que la mise en place des nouvelles grilles aura été faite. La nouvelle construction présente un aspect massif, selon Mme Corinne ZEISSLOFF. Toutefois en raison de son caractère inachevé, il est trop tôt pour émettre un jugement définitif.

❖ Travaux de rénovation du Club House

M. AFFOLTER dresse l'état d'avancement de ce chantier. La pose de la VMC et des nouveaux convecteurs des vestiaires reste à faire au courant du mois de septembre. Les travaux de peinture intérieure sont terminés, les anciens bancs ont été repeints, le ravalement de la façade du Club House est achevé, la robinetterie des installations de douches a été remplacée. M. Bertrand MEYER salue l'initiative du carrelage des murs jusqu'au plafond. Les membres de l'association sportive de Pfulgiesheim se sont engagés à repeindre la salle de détente. Le cabanon attenant au Club House a également été repeint.

❖ Travaux de réaménagement de la RD 166 rue de Griesheim et des abords du Collège

Le chantier suit son cours et devrait s'achever aux vacances de la Toussaint. Mme PY, principale du Collège, s'inquiète car les travaux d'aménagement du parvis ne sont pas terminés. Le Maire dit qu'il faut que la voirie définitive du parvis en enrobés soit faite impérativement avant le 1^{er} septembre 2015. M. Bertrand MEYER déplore qu'aucun responsable du chantier n'ait été présent lundi 31 août 2015 la veille de la rentrée. Mme Corinne ZEISSLOFF demande quel est le devenir du petit parking devant la boulangerie, rue Principale. Elle propose de faire arracher les buissons qui bordent ce parking afin d'éviter les dépôts sauvages de déchets. M. Sébastien DURST est d'avis qu'il faut laisser une séparation de verdure pour délimiter le parking. Il est rappelé que dès la fin du chantier, la circulation dans la rue de Griesheim sera limitée à 30 km/h et dans sa continuité, route de Pfulgriesheim sur le ban de Griesheim-sur-Souffel.

Le Maire remercie ses adjoints, M. Claude AFFOLTER et M. Gérard DURINGER pour leur engagement dans le suivi des dossiers de travaux ainsi que M. Bertrand MEYER. Différents problèmes sont évoqués par rapport au chantier de voirie de la RD 166 :

- le remplacement du grillage et du portillon délimitant le jardin entretenu par Mme Odile FUSSLER à l'entrée de la rue de Griesheim à partir du carrefour rue Principale/rue de Griesheim ;
- la transformation du jardin en parking à moyen terme, proposition qui est formellement rejetée par M. le Maire.

7. Ecoles

❖ Subvention complémentaire à l'école maternelle

Ce point a été évoqué en séance du 26 juin dernier dans le dernier compte-rendu. Il s'avère que l'école maternelle a bénéficié en 2012 d'une subvention de 450 € pour un séjour d'une nuitée à Landersén. Dans ces conditions, la subvention initiale de 230 € accordée en séance du 13 février 2015 pour un séjour similaire en 2015 doit être doublée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention complémentaire de 230 € à l'école maternelle dans le cadre de ce séjour.

❖ Aire de jeux : nouvel arrêté réglementant l'accès au plateau d'évolution

Le projet d'arrêté réglementant l'accès au plateau d'évolution dans l'enceinte de l'école élémentaire est présenté par le Maire à l'assemblée ainsi que le panneau informatif qui sera visible depuis la voie publique. Pour mémoire, l'aire de jeux sera réservée aux enfants et adolescents de moins de 14 ans (cf procès-verbal du 26 juin 2015).

❖ Rentrée scolaire

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires annonce les effectifs pour l'année scolaire 2015/2016 :

- 80 enfants à l'école élémentaires répartis dans quatre classes,
- 49 enfants à l'école maternelle répartis dans deux classes.

Suite au conseil d'école de l'école élémentaire, les enseignants ont demandé :

- la mise en réseau de dix ordinateurs, prestation qui sera chiffrée par la Société Techno Bureau de Geispolsheim-Gare ;
- l'achat de vidéoprojecteurs qui puissent être utilisés comme tableaux interactifs ;
- la destruction d'un nid de guêpes (NB : les pompiers sont intervenus).

Suite au conseil d'école de l'école maternelle, des problèmes ont été signalés par rapport à la répartition des tâches entre les ATSEM et l'agent d'entretien concernant le nettoyage des jouets. Mme BAUER rappelle que l'agent d'entretien est responsable des locaux et les ATSEM du matériel pédagogique. Une fiche de poste claire devra être rédigée pour définir les attributions respectives de chacun. Une société de nettoyage a également été missionnée pour le lavage des vitres basses et hautes dans les locaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Un essai non concluant a été fait en vue de remplacer les « pousse-mousse » par des distributeurs automatiques de mousse lavante dans les toilettes de l'école maternelle, non adaptés aux équipements existants. En effet, il existe deux fontaines à eau sur lesquelles il est impossible de fixer ces nouveaux distributeurs. Toutefois, les recharges ou poches de savon déjà achetées pourront être reprises par le fournisseur qui émettra un avoir au nom de la commune. La réflexion s'oriente plutôt vers la modification des fontaines, par l'adjonction d'un plateau pouvant recevoir un système intégré de distribution de savon liquide et par le remplacement des boutons poussoirs qui génèrent un gâchis d'eau important. Le Maire informe l'assemblée qu'il sera présent dans les deux écoles pour la rentrée du 1^{er} septembre 2015. Mme BAUER fait savoir qu'un enfant issu d'une famille de réfugiés a été inscrit en dernière minute en classe de GS de maternelle.

8. Décision modificative n° 1

Le conseil municipal vote la décision modificative budgétaire n° 1 au budget primitif 2015 pour enregistrer le reversement à la commune par la SA Electricité de Strasbourg d'une TVA de 493.44 € sur une facture d'extension du réseau d'électricité pour la desserte du nouveau gymnase du 8 rue de Griesheim.

9. Restructuration du site internet

Le Maire informe l'assemblée que le site www.pfulgriesheim.info existant depuis 10 ans a été remanié par MM. Patrick KNAEBEL et Gilles BIRGEL habitant la commune et que sa dénomination est à présent www.pfulgriesheim.fr. Ce nouvel outil va permettre à la commune de diffuser plus largement qu'auparavant des informations ponctuelles correspondant à l'actualité (révision des listes électorales, perturbations de la circulation dues aux chantiers en cours, comptes-rendus des conseils municipaux, mise en ligne des BIC, des brèves d'informations...). Dans ces conditions, le Maire propose de réduire la fréquence de parution du BIC de 4 à 2 numéros par an (prochains bulletins à paraître avant Noël 2015 et avant les vacances scolaires estivales 2016 et selon le même principe par la suite): Mme Corinne ZEISSLOFF estime que le BIC est un lien régulier entre la commune et ses habitants. Toutefois, le Maire fait remarquer que beaucoup d'informations proviennent de la sphère associative. Une brève va paraître au courant du mois de septembre pour informer la population, de la révision des listes électorales au 1^{er} décembre (inscriptions reçues en Mairie jusqu'au 30 septembre 2015), de la mise en place de bornes d'hygiène canine et des changements concernant la parution du BIC. Le Maire ajoute que la plupart des communes du Kochersberg ne font imprimer que deux bulletins par an.

10. Points divers

❖ Visite périodique de la salle des fêtes

Suite au passage de la commission de sécurité le 26 juin 2015 à la salle des fêtes (cf PV du 26 juin 2015) et conformément aux prescriptions qui ont été faites par le rapporteur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui a procédé à la vérification des installations (électriques, de lutte contre les incendies, de chauffage, de désenfumage et d'alarme), des devis ont été demandés aux agences APAVE de Mundolsheim, VERITAS d'Oberhausbergen et SOCOTEC de Strasbourg pour l'établissement du rapport de vérifications réglementaires après travaux sur le système de chauffage, ventilation et climatisation. En considération des offres de prix quasiment égales proposées par l'APAVE et la SOCOTEC, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'agence APAVE pour 1 400 € HT, en raison de sa connaissance du site où elle a déjà été amenée à intervenir dans le cadre d'une mission de contrôle technique lors des travaux de réaménagement de la salle des fêtes en 2008.

❖ Problème de voisinage

M. Philippon domicilié 2b rue des champs a évoqué des problèmes de stationnement abusif dans la rue qui l'empêchent d'accéder à son garage avec son véhicule. La clientèle du restaurant « Burestubel » est en partie responsable de ce stationnement intempestif. Le Maire estime qu'il faut mettre en place un panneau d'interdiction de stationner en face de la propriété de M. Philippon pour régler ce problème de voisinage.

❖ Antenne ORANGE de téléphonie mobile

Le Maire présente ensuite le dossier d'information qui a été reçu le 20 août 2015 en Mairie relatif à l'aménagement d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile, rue Principale, sur le ban communal de Griesheim-sur-Souffel (en section 17 parcelle 2). Pour mémoire, l'opérateur ORANGE cherchait un emplacement sur le territoire de Pfulgriesheim pour y implanter l'antenne, mais les essais sur le site de l'ancienne décharge communale n'ont pas été concluants (cf PV du 20 mars et du 24 avril 2015). Dès lors, le choix définitif s'est donc porté sur un terrain privé à Griesheim-sur-Souffel destiné à accueillir une antenne de 30 m, visible depuis la RD 31 rue Principale, et desservant les communes de Pfulgriesheim, de Griesheim-sur-Souffel et la zone ouest de Mundolsheim.

En bref, le Maire évoque l'inauguration de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers, prévue le 4 septembre 2015, et la journée portes-ouvertes du 20 septembre 2015 auxquelles les conseillers municipaux ont été conviés.

Une date devra être fixée avant le 30 septembre 2015 pour réunir la commission administrative de révision des listes électorales dans le cadre de la procédure exceptionnelle de révision des listes électorales avec effet au 1^{er} décembre 2015.

De même, la commission communale des impôts directs est appelée à se réunir en septembre 2015 pour donner un avis sur les valeurs locatives des propriétés bâties (constructions nouvelles et additions de constructions) et les valeurs cadastrales des terrains non bâtis ayant subi un changement d'affectation, sur demande des services fiscaux en date du 22 juin 2015.

Les membres des commissions seront informés dans un premier temps par courriel des dates retenues.

M. AFFOLTER commente les statistiques des relevés de vitesse dans la rue d'Offenheim qui font état d'une vitesse moyenne de 52.22 km/h.

Tour de table :

M. Claude AFFOLTER rappelle à l'assemblée la prochaine collecte de sang qui aura lieu à la salle des fêtes le 14 septembre 2015 de 17 h 30 à 20 h 30.

Il évoque également la possibilité de mettre en place une plaque commémorative sur la façade de l'école élémentaire rappelant son inauguration par le Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, le 7 novembre 2009. Cette proposition ne fait pas l'unanimité.

Les arbres dans la rue de Griesheim nécessitent une taille qui aurait dû être faite avant le démarrage des travaux de réaménagement de voirie. Le Maire propose de faire établir des devis après la fin des travaux pour faire sectionner les branches situées en hauteur des arbres.

Enfin, M. AFFOLTER évoque des actes de vandalismes commis au terrain de football cet été (section des câbles des lampadaires) et les infractions qui perdurent (dépôts sauvages aux abords des conteneurs). M. Paul LOSSEL propose d'installer une caméra fictive pour essayer de décourager les contrevenants.

Mme Liliane BAUER fait remarquer que des bâches sont toujours en place sur un terrain privé dans la rue de la Colline. La fin de chantier est annoncée pour le mois de septembre 2015 ainsi que le retrait des bâches. Dans la négative, la Mairie adressera un rappel à l'ordre aux intéressés.

M. Jean-Marc HENNIG demande que le filet anti-pigeons soit remis en place sur le bâtiment de la médiathèque. Il relève également qu'une plaque de tôle a été jetée dans le ruisseau « l'avenheimer bach ». Les agents du SIVOM la Souffel l'ont évacuée ce matin.

Mme Corinne ZEISSLOFF déplore qu'une participation financière de 4 € dans le cadre d'une excursion au Parlement Européen de Strasbourg ait été demandée aux jeunes gens formant le conseil communautaires des jeunes (CCJ) assemblée de dialogue créée par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland.

Elle fait remarquer que les mâts supportant les panneaux d'entrée du village sont surchargés. M. DURINGER propose de rajouter un mât supplémentaire destiné aux panneaux « village fleuri », « libellules »...

Elle souhaite également que la commune mette en place une ruche à insectes sur le modèle de ce qui a été fait dans la commune de Pfettisheim. Enfin, elle demande qu'une taille des cyprès du cimetière soit faite à la base pour éviter les débords sur les tombes.

M. Sébastien DURST exige qu'un courrier soit fait à la SA SATER en vue de la revégétalisation de l'ancienne décharge. Il rappelle que les bornes d'hygiène canines n'ont pas été installées à ce jour.

M. DURST revient sur le point évoqué en séance du 26 juin dernier à savoir la mise en place par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland d'une collecte en porte-à-porte, par quinzaine, du papier, carton du plastique, présentés dans un bac de tri séparé, pour l'ensemble des communes membres. Il déplore que cette décision ait été prise sans demander l'avis de la commune de Pfulgriesheim. Le Maire répond que la gestion des déchets ménagers est une compétence intercommunale et que l'évolution du mode de collecte envisagé répond à des normes réglementaires : un bac pour les déchets à incinérer, un bac de tri pour le recyclage. M. DURST déplore l'absence d'information faite aux habitants du village et le fait que l'intercommunalité décide de généraliser aux 24 communes membres un système qui n'existait qu'au sein des quatre communes de l'Ackerland et à Ittenheim.

Mme Stéphanie MICHEL constate qu'un terrain n'est toujours pas construit dans le lotissement du Levant et s'inquiète de la persistance de cette situation. M. DURST estime la remarque justifiée car le terrain est régulièrement envahi par des graminées ce qui crée la polémique parmi les riverains. Le Maire propose de faire un nouveau courrier de mise en demeure aux propriétaires du terrain. Un autre terrain du lotissement, toujours en chantier, est également laissé en friche. Il conviendrait de demander à son propriétaire de le clôturer pour raison de sécurité.

La séance est levée à 23 H 35. Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 2 octobre 2015.

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 ^{er} Adjoint	
BAUER Liliane	2 ^e Adjoint	
DURINGER Gérard	3 ^e Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	
HENNIG Jean-Marc	Conseiller municipal	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
LEYDET Anne-Laure	Conseillère municipale	absente excusée
MEHN Michèle	Conseillère municipale	
MICHEL Stéphanie	Conseillère municipale	
ROTH Elodie	Conseillère municipale	